



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Convention de partenariat relative à la découverte des métiers et des formations (PDMF)

ENTRE

Le rectorat de l'académie de Caen, représenté par Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, Recteur de l'académie de Caen, Chancelier de l'université,

ET

L'université de Caen Basse-Normandie, représentée par Madame Josette TRAVERT, Présidente.

Signée le 17 janvier 2012

Convention de partenariat relative à la découverte des métiers et des formations

ENTRE

Le rectorat de l'académie de Caen, représenté par Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, Recteur de l'académie de Caen, Chancelier de l'université,

ET

L'université de Caen Basse-Normandie, représentée par Madame Josette TRAVERT, Présidente.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Préambule

Le rectorat de l'académie de Caen a mis en place le Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) initié par les circulaires n° 2008-092 du 11 juillet 2008 (BOEN n° 29 du 17 juillet 2008) et 8 du 20 mai 2009 (Encart BOEN n° 21 du 21 mai 2009)

Le Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) prend appui sur les partenariats établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. La déclinaison régionale de ces accords de partenariat favorise les contacts entre les représentants locaux du monde professionnel et les autorités académiques. Le correspondant "école-entreprise", identifié dans chaque académie, travaille en lien avec les services d'orientation et les établissements. Dans ce cadre, le rectorat de l'académie de Caen a signé le 19 janvier 2010 une convention de partenariat, pour la mise en œuvre du Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF), avec une cinquantaine d'organisations professionnelles et entreprises de la région, de la PME aux grands groupes.

Ce parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, des collèges et des lycées. Ce parcours s'inscrit en effet dans un contexte de politique publique ambitieuse en termes d'élévation des niveaux de qualification pour tous : 100 % d'une classe d'âge au premier niveau reconnu (diplôme de niveau V minimum), 80 % au baccalauréat, 50 % diplômée de l'enseignement supérieur. Il est aussi un levier décisif pour éviter les abandons précoces, renforcer les filières dont notre pays a besoin, en particulier dans le domaine scientifique et technique, et mieux contribuer au respect du principe d'égalité des chances, non seulement entre milieux sociaux d'origine, mais aussi entre jeunes gens et jeunes filles.

Il s'agit pour chaque élève tout au long de ce cursus dans l'établissement scolaire :

- d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué ;
- de découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ;
- de connaître l'ensemble des voies de formations que lui offre le système éducatif.

Les différentes prestations et les étapes du PDMF sont présentées en annexes.

L'université de Caen Basse-Normandie, dans le cadre des missions de l'enseignement supérieur, notamment celle concernant l'orientation et l'insertion professionnelle, et de sa politique inscrite au Contrat Quadriennal de Développement 2008-2011, poursuit une politique visant à offrir aux étudiants un parcours de réussite.

La situation de l'université de Caen Basse-Normandie, unique université du territoire régional, lui donne une responsabilité particulière en termes de réponses à apporter aux attentes des étudiants et de leurs familles. Elle doit s'affirmer comme l'établissement d'enseignement supérieur public de la région pouvant répondre aux demandes de formations de haut niveau tout au long de la vie, contribuant ainsi à réduire le retard de qualification constaté. Elle doit être le garant de la réussite de tous ses étudiants.

Forte d'une offre de formation ancrée dans le processus Licence Master Doctorat (LMD) et d'un nombre important de formations professionnalisantes (départements d'IUT, licences et masters professionnels, formations d'ingénieurs), l'université de Caen Basse-Normandie dispose d'atouts réels qu'elle doit valoriser.

Dans ce contexte, l'université de Caen Basse-Normandie développe un ensemble d'actions pour l'accueil et le suivi de l'étudiant, l'information et le conseil pour contribuer à son orientation, afin de mieux répondre aux besoins de formation, analysés en lien avec les perspectives réelles d'insertion.

1 - Objet du partenariat

La présente convention a pour objet de renforcer le partenariat entre le rectorat de l'académie de Caen et l'université de Caen Basse-Normandie quant au déploiement des outils et des ressources développés par ces partenaires respectivement dans le cadre du Parcours de découverte des métiers et des formations et de la mission d'orientation et d'insertion professionnelle des universités.

A ce titre, le rectorat de l'académie de Caen pourra associer les services et composantes de l'université et solliciter le réseau de partenaires de l'université pour organiser des actions de sensibilisation et d'information des lycéens dans le cadre de la liaison lycée – enseignement supérieur.

De même, les organisations professionnelles et entreprises signataires de la convention PDMF pourront être sollicitées par l'université de Caen Basse-Normandie pour faciliter le renforcement des connaissances et aptitudes des étudiants de toutes les composantes de l'université, afin de poursuivre le développement de la culture économique et professionnelle initiée en collège et en lycée.

Ces ressources participeront à la définition du projet personnel d'études des étudiants et contribueront à la professionnalisation des cursus. Elles seront accessibles par l'intermédiaire de l'application Internet développée par l'académie de Caen dans le cadre de la mise en œuvre du PDMF. Elles permettront aussi la découverte par les étudiants du tissu économique régional et des différents métiers exercés, dans la perspective de contribuer à l'apport des compétences attendues par l'environnement socio-économique régional, là où le solde démographique est aujourd'hui négatif.

Les outils et ressources développées dans le cadre du PDMF, mis à disposition de l'université, permettront de conforter les actions suivantes :

- au cours de la licence, l'étudiant pourra être amené, en particulier dans le cadre des modules ou unités d'enseignement « Projet Professionnel de l'Etudiant », « Projet Professionnel Personnalisé », « Aide à la Construction d'un Parcours », à entreprendre des actions de découverte du monde professionnel ;
- les équipes pédagogiques organiseront avec plus de facilité et de diversité des conférences, interventions de professionnels, visites d'entreprise, stages de découverte... ;

- le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), créé au sein du Service Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUAOIP), développera et facilitera, en relation avec les composantes, les échanges avec le monde socio-économique (information, conseil, accompagnement vers l'emploi).

2 - Dispositif de suivi – Comité de pilotage

Un comité de pilotage académique est chargé de l'animation, du suivi et de l'évaluation du Parcours de découverte des métiers et des formations. Il est présidé par le Recteur et composé du Président de l'Université de Caen Basse-Normandie ou de son représentant, ainsi que des signataires de la convention PDMF ou de leurs représentants.

Ce comité se réunit chaque année pour dresser un bilan sur la mise en œuvre de Parcours de découverte des métiers et des formations pour l'année scolaire et peut proposer des évolutions de la démarche. Un bilan sera également fait des actions qui auront été menées au sein de l'université.

3 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature, elle est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par période d'un an par tacite reconduction.

4 - Modification de la convention

Toute modification devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires par avenant.

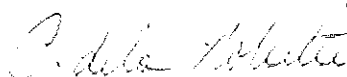
5 - Résiliation

Chaque partenaire pourra résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de quatre mois. Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année universitaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les étudiants.

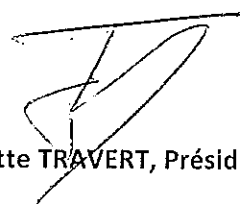
Fait à Caen en trois exemplaires originaux, le 17 janvier 2012

Pour l'académie de Caen

Pour l'université de Caen Basse-Normandie



Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE
Recteur, Chancelier de l'université



Josette TRAVERT, Présidente

Annexe 1 : les différentes prestations proposées par les organisations professionnelles et entreprises signataires de la convention se trouvent sur : <http://pdmf.ac-caen.fr/pedagogique/>

- Visites d'entreprises ou d'unités par les élèves
- Présentations des métiers dans les établissements
- Stage de découverte en entreprise pour les élèves et les étudiants
- Participation aux Comités Locaux Ecole - Entreprise (CLEE)
- Participation à des forums métier organisés par les établissements
- Autres actions visant à promouvoir votre secteur d'activité (bus découverte, exposition, conférences, etc.)

Annexe 2 : la mise en œuvre concrète se décompose en différentes étapes adaptées à la progression et à la maturité des élèves.

En 5^{ème} - Etape de découverte des métiers :

En classe de cinquième débute la découverte des métiers qui peut prendre la forme de visites d'information et de présentation de métiers par des professionnels, de visites d'entreprises préparées en classe et faisant l'objet d'une restitution au retour. L'élève ouvrira son livret personnel de suivi matérialisé par le Webclasseur de l'ONISEP.

En 4^{ème} - Etape de découverte des voies de formations :

Découverte des voies de formations visant à familiariser les élèves avec les cursus et les poursuites d'études, tout en faisant le lien avec les métiers. C'est dans ce cadre que les élèves seront invités à passer une journée dans un établissement qui offre une scolarité post-3^{ème}. Enfin l'étape de découverte des métiers peut se prolonger en fonction du projet du collège.

En 3^{ème} - Etape de projet :

Etape de préparation du projet, la classe de 3^{ème} constituant un palier d'orientation, les élèves sont confrontés avec leur famille au premier choix pour leur avenir.

- **L'entretien personnalisé d'orientation** : il vise un accompagnement renforcé et doit instaurer un dialogue entre le professeur principal et chacun de ses élèves (et sa famille) qui bénéficient de l'avis et des conseils du conseiller d'orientation psychologue. Cet entretien doit être organisé dès que possible après la rentrée scolaire.
- **La séquence d'observation en milieu professionnel** : elle est obligatoire depuis la rentrée 2005 et a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel en lien avec les programmes d'enseignement. Pour les élèves qui suivent l'option de découverte professionnelle 3 heures (DP3), la séquence d'observation constitue un des éléments de la formation qui leur est dispensée, en application de l'arrêté du 14 février 2005.
- **La connaissance des structures de formation et les métiers** : constitue la poursuite des deux étapes précédentes (en 5^{ème} et 4^{ème}) et peut prendre la forme de participation à des salons ou forum ou encore d'autres activités pédagogiques développées en 5^{ème} et 4^{ème} qui permettent d'informer sur les métiers et formations.

En 2^{nde} GT - Etape d'adaptation :

La démarche de construction progressive du parcours se poursuit à ce niveau et intègre dès à présent une démarche d'orientation active.

La poursuite d'un travail sur les cursus de formation et les métiers doivent aider l'élève à se déterminer pour la continuité de leurs études en classe de 1^{ère}. Diverses actions pourront être envisagées permettant à l'élève de se trouver en position de rechercher de l'information auprès des milieux économiques et professionnels, d'élèves ou étudiants de classes supérieures à l'occasion de forums ou salons organisés par les établissements.

En 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP :

La démarche développée en 2^{nde} GT l'est également à ce niveau, cependant, afin de lutter contre le décrochage et pour éviter les sorties sans qualification, il devra être prévu :

- **Un entretien personnalisé d'orientation** organisé en phase d'accueil.

En 1^{ère} - Etape d'approfondissement :

Dans la poursuite des actions développées en classe de 2^{nde}, de nouveaux rendez-vous viennent ponctuer cette étape d'approfondissement, faisant entrer l'élève dans une démarche plus approfondie d'orientation active.

- **L'entretien personnalisé d'orientation** : Il a pour objectif d'accueillir chaque élève dans le cycle terminal de sa série ou spécialité de baccalauréat. Il permet également lors du dialogue entre le professeur principal qui bénéficie de l'expertise du conseiller d'orientation psychologue et chacun de ses élèves, de voir préciser les débouchés de chacune des formations, enseignement supérieur ou insertion ainsi que d'identifier les démarches à effectuer.

- **Une journée de découverte d'un établissement**: A ce stade de son cursus, l'élève doit être en mesure de lever certaines hésitations en terme de choix de poursuites d'études en établissement d'enseignement supérieur. Se déplacer, rencontrer des enseignants et/ou des étudiants peuvent contribuer à faire ses choix. De fait, tout élève devra effectuer une journée dans une université, un institut universitaire de technologie, une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles.

En terminale - Etape d'orientation :

Cette étape prépare à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou à l'insertion professionnelle. A ce stade, l'élève arrivera au terme de son parcours de découverte des métiers et des formations. Son livret personnel de suivi (le webclasseur) lui permettra de garder une trace de ses activités, de ses expériences, des savoirs acquis tout au long de ce parcours.

- **L'entretien personnalisé d'orientation** : Il a pour objectif d'accompagner chaque élève dans les nouvelles procédures d'admission post-bac dans le cadre de l'orientation active en lycée. Dans ce cadre, le professeur principal peut s'appuyer sur l'expertise du conseiller d'orientation psychologue, ainsi que sur des enseignants du supérieur qui souhaiteraient s'associer à la démarche.

- **Le conseil de classe** dédié à l'orientation au cours du second trimestre.

- **L'accompagnement personnalisé** : Réservé aux élèves qui souhaitent quitter le système éducatif à l'issue de l'obtention de leur diplôme. Il devra leur permettre d'être en capacité de rédiger un CV, de se préparer à un entretien d'embauche et repérer les divers guichets favorisant l'accès à l'emploi dans la région.

En première année de CPGE : l'orientation active

Cette étape installe les étudiants dans un processus d'orientation active. Ils pourront bénéficier du réseau partenarial et des outils mis en place dans le cadre du PDMF pour affiner leur projet d'orientation et compléter leur culture professionnelle et leur connaissance des métiers.

- **Organisation de conférences** : sur des thèmes transversaux pouvant intéresser tous les étudiants de classes préparatoires.
- **Généralisation des stages d'observation** : d'une durée de deux semaines pour tous les étudiants de CPGE.